



## AVIS PUBLIC

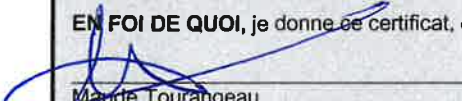
### RAPPORT D'AUDIT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

Avis public, est par la présente donnée par la soussignée, qu'en vertu de l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*, le rapport financier et le rapport d'audit pour l'exercice financier 2024 seront déposés lors de la séance ordinaire du 3 mars 2026 qui se tiendra à la salle municipale de l'Édifice Palma Morin situé au 175, Route 107 à Délage.

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Maude Tourangeau, directrice générale et greffière trésorière de la Municipalité de Délage, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché l'avis ci-annexé en affichant une copie, au bureau municipal, au tableau d'affichage situé au 216, Route 107 à Délage, sur le site web de la Municipalité de Délage.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce 23<sup>e</sup> jour du mois de février 2026.

  
Maude Tourangeau  
Directrice générale et greffière-trésorière